

INFORMATION CANTINE

Chers parents,

A la rentrée de septembre, vous réserverez les repas de cantine de vos enfants via un logiciel cantine ; nous vous expliquerons le fonctionnement de ce logiciel au cours d'une réunion d'ici la fin d'année scolaire.

A présent, nous vous demandons d'être vigilants concernant l'achat de vos tickets de cantine. En effet, **il est impératif que vous n'ayez plus de tickets non utilisés à la fin de l'année scolaire (juillet 2019).**

Ces tickets ne pourront plus être pris en compte en septembre.

Merci de votre compréhension

Le Maire,
R. BERNET

